

MONOCULTURE D'EXPORTATION ET GRANDS DOMAINES EN GUINÉE-BISSAU

UNE TRANSITION LIBÉRALE LIÉE AU MONDE LUSOPHONE

Sur le plan politique comme sur le plan économique, la Guinée-Bissau s'est conformée à l'orthodoxie libérale : compétition électorale, dite transition démocratique, compétition marchande et privatisation, mais sous des formes tout à fait originales dans le contexte ouest-africain.

Après l'entrée sous ajustement structurel en 1987, l'adoption du multipartisme en 1990, la Guinée-Bissau était en passe de battre les records de longueur du processus de démocratisation en Afrique quand les élections présidentielles et législatives ont eu lieu, en juillet 1994, dans l'ordre et l'enthousiasme populaire. Avec 18 % seulement d'abstentions, apparemment peu de fraude et une opposition très divisée, le Président candidat a obtenu 52 % des suffrages, seulement au deuxième tour, alors que son parti, le parti de la lutte, le PAIGC, mis auparavant en sommeil, emportait 62 sièges sur les 100 de l'Assemblée nationale populaire. Le jeu démocratique fonctionne et les députés demandent plus de transparence aux gouvernants, ce qui paralyse quelque peu l'appareil d'État. Un savant dosage entre vieux routards de la lutte et technocrates dans la composition des ministères a permis au gouvernement de revendiquer une renégociation de la dette et le retour des aides financières. Conformément à la politique de la carotte et du bâton, accord des aides au bon élève, retrait en cas de mauvaises notes, les bailleurs de fonds s'étaient dégagés à partir de 1991, critiquant la "mauvaise gestion" de l'appareil d'État et craignant les détournements possibles en période électorale : retrait de la Banque mondiale en 1993, retrait du plus important projet de développement rural suédois face à la trop visible gabegie.

La Guinée-Bissau est classée parmi les dix derniers pays "les moins avancés" du monde avec un PIB d'environ 190 dollars par tête et l'espérance de vie la plus faible, trente-neuf ans. Sans ressource attractive, il est le plus endetté et parmi les plus aidés au monde. Ici comme ailleurs en Afrique, le recyclage de l'aide est un rouage fondamental du pouvoir (HUGON 1993). Fin 1994, un Club de Paris généreux a pris acte des bonnes résolutions du gouvernement, accordé de nouvelles facilités de paiement, rééchelonné, annulé des remboursements de dettes : des sommes dérisoires pour les

pays donateurs et 50 % d'allègement du service, un résultat qui ne change pas fondamentalement le problème (1).

La Guinée-Bissau est un pays essentiellement agricole et c'est dans ce domaine que l'investissement privé peut intervenir bien que la part du secteur primaire ait diminué depuis la libéralisation de l'économie (66 % en 1987, 50 % aujourd'hui) au profit du secteur tertiaire. Les ressources minières (bauxite, phosphates) ne sont pas exploitées et le secteur industriel reste embryonnaire. Le riz, principale culture et base de l'alimentation (140 000 t de paddy), n'offre pas de grandes marges de profit ; en revanche la noix de cajou est devenue ces dernières années la seconde production, avec 25 000 t environ, et de loin la première exportation, avec quatre cinquièmes des recettes dans un secteur agricole qui en réalise 90 %.

Cette dépendance extrême vis-à-vis d'un seul produit montre que la Guinée-Bissau a bien joué le jeu des avantages comparatifs préconisés par la politique d'ajustement structurel : orienter la production sur les cultures d'exportation pour lesquelles le pays avait un atout. Il s'est trouvé bien placé sur le marché du cajou, abandonné par le Mozambique en guerre ; les acheteurs originaires de l'Inde se sont tournés vers cet autre pays lusophone ; des acheteurs portugais ont repris le système d'acheminement du produit brut vers l'Inde où il est décortiqué par une main-d'œuvre à coût encore plus avantageux. L'Inde de ce fait est le premier client du pays avec 52 % de ses exportations.

Autre particularité lusophone, depuis la libéralisation la promotion de la culture du cajou va de pair avec un renouveau de la pratique coloniale d'attribution de terrains agricoles à des particuliers. Le mouvement de concentration foncière par de grands domaines au profit des catégories sociales dominantes, agents de l'État et commerçants qui leur sont liés, est sans commune mesure avec les évolutions des pays voisins où les paysannes sont moins ignorées. En outre, l'option vers le "tout cajou" se fait au détriment des principales richesses nationales, les atouts naturels en espaces forestiers et en sols fertiles, et surtout pénalise les savoir-faire humains ancestraux pour la culture du riz puisque l'État va jusqu'à troquer du riz importé (2) contre des noix de cajou.

LA QUESTION FONCIÈRE, ORIGINALITÉ ET CONFORMITÉ GUINÉENNE

Au Sénégal, particulièrement en Casamance, en Guinée-Bissau comme en Guinée-Conakry depuis une dizaine d'années, des tensions sur le capital foncier sont nées et se sont aggravées en liaison avec la politique de libéralisation d'États mis sous tutelle (CHÉNEAU-LOQUAY 1995). Les trois

(1) L'assistance financière extérieure atteignait 75 % du montant des revenus de l'État en octobre 1994, la dette 300 % du produit national brut, l'aide par tête 130 dollars (EIU COUNTRY PROFILE 1995) (contre 101 en 1991, 44 pour le Burkina Faso, 63 pour la Guinée, 76 pour le Sénégal).

(2) Selon M.Cahen, ce riz est importé partiellement d'Indonésie, ce qui pourrait expliquer certains votes "neutres" de la Guinée-Bissau à l'ONU concernant Timor-Oriental.

États tentent d'introduire par le biais de l'enregistrement des terrains agricoles un droit foncier nouveau qui aboutirait à la propriété privée de type occidental que préconise la Banque mondiale. Les droits traditionnels de non-culture et d'inaliénabilité des terres sont remis en cause, le modèle proposé étant toujours celui de l'Occident, le propriétaire terrien individualiste et productif.

En Casamance, l'installation accélérée de nouveaux venus est une des motivations de la guérilla séparatiste ; en Guinée, la mise en avant d'un droit des propriétaires primant sur celui des exploitants ranime les tensions entre paysans et anciens notables et encourage la recréation de plantations par les privilégiés du nouveau régime, renouant ainsi avec le mythe colonial du planteur. Pourtant, c'est en Guinée-Bissau que l'accès à la terre pose les problèmes les plus ardues aujourd'hui, en relation avec l'expansion de grands domaines fonciers et de la culture du cajou pour l'exportation.

Prégnance de l'héritage colonial portugais

Après la parenthèse de vingt-cinq ans de lutte armée et de système "socialiste", de 1961 à 1986, la Guinée-Bissau (comme la Guinée) renoue avec le système capitaliste mais sur un mode qui rappelle l'époque coloniale : installation de colons et promotion d'une culture d'exportation.

La distribution de la terre à des colons dans l'ensemble de l'*Ultramar* portugais avait pour objectif de stimuler les cultures d'exportation. Dès son début en Guinée-Bissau, la colonisation s'appuie surtout sur l'exploitation des Balantes parce qu'ils maîtrisent bien les techniques de culture du riz. L'installation des concessions, les *pontas*, suit les migrations des populations balantes, d'abord le long des deux rives du Geba et autour de Bissau, puis vers le Sud du pays (Catio et Cacine) plus propice à la production du riz. Le *ponteiro* soutenu par l'administration fait enregistrer les terres et les redistribue aux Balantes sous forme de prêts gratuits à condition qu'ils s'engagent à passer par ses magasins et par le troc riz contre eau-de-vie de ses distilleries.

À partir de 1930 avec l'instauration de l'*Estado Novo* de Salazar, l'État renforce sa présence sur le territoire guinéen ; il s'agit alors d'orienter les surplus commercialisés par les *ponteiros* vers l'exportation en mettant en place un système monopoliste d'État pour la collecte du riz. La Guinée devient exportatrice de riz de 1930 à la fin des années 1950. Mais la production n'augmente pas ; la commercialisation forcée contraint les paysans à puiser dans leur capital riz, et les empêche d'assurer les campagnes suivantes particulièrement dans les périodes de baisse de la pluviométrie comme dans les années 1940 où une nouvelle vague de migration se développe vers le sud. La guerre de libération de 1963 à 1974 provoque le déplacement des populations, la destruction des rizières et la fuite des colons. L'extension des *pontas* pendant la période coloniale est impressionnante : selon les données du cadastre, 40 % de la superficie totale du pays aurait été ainsi appropriée avec de fortes variations selon les lieux, sans lien direct d'ailleurs avec la proximité de la capitale. On trouve un taux faible à Quinhamel par exemple et un taux très élevé à Bafata à l'est ou à Fulacunda au sud, des régions peuplées majoritairement de Peuls. Les noms de lieu sont encore aujourd'hui pour la plupart ceux des premiers *ponteiros*

Après l'indépendance, le gouvernement d'inspiration marxiste nationalise la totalité du sol, mais la loi foncière coloniale – celle de 1961 – n'est pas abolie, le système d'enregistrement des terres ne disparaît donc pas, même s'il n'est pratiquement plus utilisé. Le commerce nationalisé échappe aux *ponteiros*, leur poids social diminue. La politique "socialiste" aboutit au même résultat qu'en Guinée-Conakry, une économie de pénurie, des producteurs mal approvisionnés, mal rémunérés qui se replient sur l'auto-consommation ou vendent leurs produits en fraude. Les exportations parallèles vers les pays voisins se développent.

Après le coup d'État militaire de Nino Vieira en 1980, la loi sur la terre préparée par le gouvernement n'est pas approuvée par le parlement qui la juge inadaptée. C'est l'adhésion au FMI en 1986 qui marque le retour officiel au capitalisme et le renouveau de rapports sociaux de type colonial. Comme ailleurs dans le monde lusophone, la propriété terrienne est en Guinée-Bissau, depuis l'époque coloniale, une source fondamentale de pouvoir et de prestige, ce qui conduit à une considérable concentration de la terre, phénomène qui s'accroît avec la pseudo-modernisation (CHONCHOL 1986).

Un soutien prioritaire au "secteur d'entreprise"

En Guinée-Bissau, il est de mise désormais de distinguer deux secteurs agricoles, le secteur dit "privé", ou "commercial", ou "moderne", ou "d'entreprise", celui des *ponteiros*, qui détiennent des terrains enregistrés, des concessions foncières, et le secteur traditionnel, considéré comme voué à l'auto-subsistance et accessoirement tourné vers le marché. Il représente 90 % des exploitations et relève de trois zones de développement intégré où ont régné sans partage les bailleurs de fonds les plus importants, avec des résultats si peu probants que la plupart des projets sont arrêtés.

En bonne logique libérale la stratégie de développement agricole a visé d'abord à soutenir les *ponteiros* en leur facilitant l'accès à la terre et aux crédits.

Le bilan des concours bancaires accordés au secteur agricole et para-agricole de 1984 à fin 1991 est éclairant : selon la Mission française de coopération, sur 8 350 millions de pesos, 6 300 millions, soit 75 %, ont été destinés aux *ponteiros* ! En outre, pour dynamiser, moderniser, orienter l'agriculture vers l'exportation, il fallait réviser les modalités d'occupation des sols

"afin de permettre la location ou la propriété perpétuelle et libre, ce qui encouragerait l'utilisation des sols à des fins productives"
(MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE 1990) ;

Sous-entend-on que les agriculteurs n'auraient pas produit grand-chose jusque-là ? Cependant, comme il était éminemment dangereux pour le pouvoir en place de mener à bien, en période de "transition démocratique", cette "révision" qui aurait créé la propriété privée, elle n'a pas abouti. Pourtant, la situation d'attente de la nouvelle loi, loin d'interdire les attributions de terrains, les a favorisées ; il s'agissait d'occuper au sens propre le terrain pour ensuite faire reconnaître son droit de propriété. Les plantations d'anacardiens ont joué un rôle double, de marquage du territoire et de culture commerciale. L'augmentation des superficies est liée en outre à la hausse des prix provoquée par l'élimination des contrôles

étatiques et la vive compétition entre les négociants. Le cajou, en dix ans, de 1980 à 1991, est passé de 8 % à 80 % de la valeur des exportations. Les superficies en anacardiens ont doublé avec 28 à 30 000 hectares aujourd'hui. La création d'un système bancaire a permis en outre l'octroi de crédits spécifiques provenant du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement) et du FED (Fonds européen de développement) aux entrepreneurs privés commerçants et *ponteiros*, jusqu'en 1991.

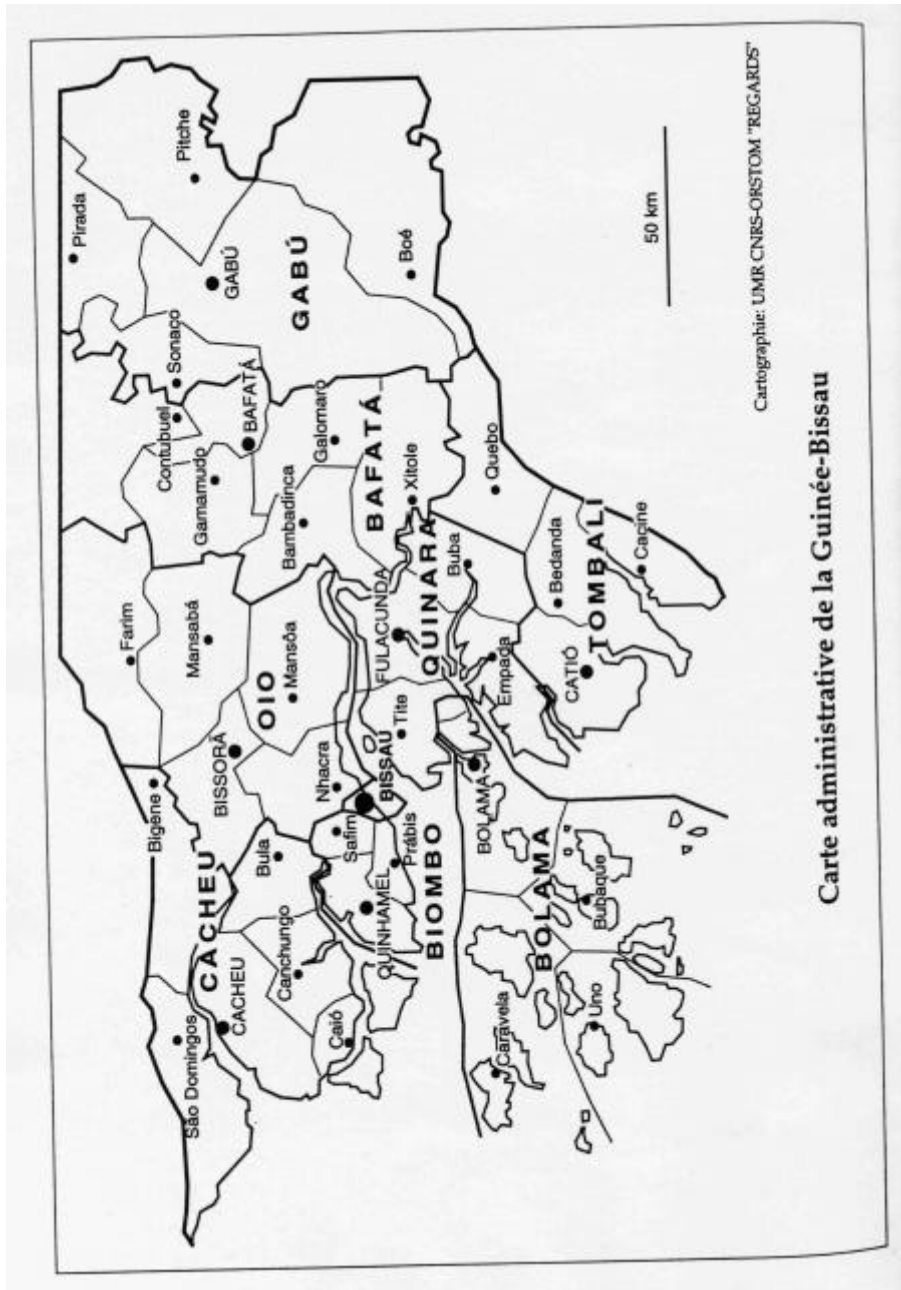
Ainsi la hausse des prix, la facilité d'accès aux crédits, la facilité d'accès à la terre et le "dégraissage" de la fonction publique se sont conjugués pour une véritable course au foncier dont les résultats dépassent de loin les estimations faites en 1990 : 2 211 *pontas* ont été dénombrées par les enquêtes de 1992 au lieu de 1 145 en 1990 (3). La moitié ont été enregistrées depuis le début du siècle jusqu'à l'indépendance. L'autre moitié l'a été surtout depuis 1985.

L'OCCUPATION ANARCHIQUE DE L'ESPACE : LE POIDS DES GRANDS DOMAINES

Un mode d'attribution générateur de conflits

L'ancienne loi coloniale a été utilisée pour attribuer des terrains cadastrés au détriment des terroirs villageois, les droits coutumiers n'ayant aucun cadre juridique. Théoriquement, un terrain ne peut pas être attribué s'il est revendiqué par un village. Or dans la loi de 1961 les terres sont classées en trois catégories ; la première classe comprend l'habitat et les cultures permanentes, la deuxième les cultures itinérantes, la troisième, très vague, les autres terres, non occupées. La loi reconnaît "les droits et coutumes régulateurs des relations juridiques" mais ne permet pas leur enregistrement et il n'y a aucune précision sur le statut des terrains de parcours troupeaux, des zones forestières ou herbeuses à usage communautaire, des longues jachères où s'exercent les droits fonciers traditionnels. La notion de terroir villageois n'existe pas. Ce flou de la loi permet de demander des terrains qui pour la plupart sont censés relever de la troisième catégorie et que par conséquent les paysans ne peuvent pas revendiquer. Le seul recours qu'ils puissent avoir est d'enregistrer eux mêmes leurs propres terrains dans le cadre restreint de la loi, donc sous forme d'une appropriation par une personne physique ou morale. La communauté villageoise ou le lignage ne sont pas reconnus comme personne morale.

(3) Sur la base du registre du cadastre et de l'étude effectuée par le CILSS (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel) en 1991.



Carte administrative de la Guinée-Bissau

Dans le contexte de la loi coloniale revivifiée, la terre n'a pas de prix, c'est seulement le droit d'enregistrement qui de fait en a un, variable selon les relations avec les pouvoirs. Dans une étude pour l'USAID (*United States Agency for International Development*), sur les relations entre villageois et *ponteiros*, Christophe Tanner montre que la situation socio-économique et politique désavantageuse des villageois par rapport aux autres catégories sociales est la raison de fond des conflits. Étant donné la complexité ethnique des villages, la relative absence de conflits entre leurs résidents est particulièrement remarquable ; les régimes fonciers coutumiers sont opérationnels, modernes, ils respectent la diversité et minimisent les frictions entre les différents groupes ethniques et sociaux. En revanche, la cause majeure de conflits entre villageois et *ponteiros* réside dans l'ampleur et les modalités de la course à la terre par de nouveaux concessionnaires. *De facto*, se crée une nouvelle classe de "propriétaires à coûts très faibles". Les résidents des villages se trouvent dépossédés de leurs droits coutumiers, privés de leur droit de contrôle, d'organisation, d'investissement sur leurs propres terres. Dans les questions de procédure les autorités coutumières sont trop souvent outrepassées, abusées ou ignorées. Les paysans et les petits *ponteiros* sans lien direct avec la hiérarchie politique de l'État se trouvent sans pouvoir pour faire valoir leurs requêtes auprès des secteurs et des régions. Il existe une distinction claire entre demande légitime et demande légale. La règle coutumière confère la légitimité dans l'allocation de terrains à des villageois ou à des *ponteiros* qui suivent la procédure de consultation des autorités locales et qui respectent leurs besoins. Par contre si le comité d'État local accorde seul des droits à de nouveaux venus, ils peuvent ne pas être reconnus par les populations locales (TANNER 1991).

Au début de l'année 1995, le président Vieira et son nouveau gouvernement, même légitimés par les élections, hésitent encore six mois après, à promulguer la loi sur la terre et la propriété. On comprend ces hésitations au regard de la concentration foncière et des maigres résultats productifs de la libéralisation.

D'énormes disparités

L'occupation de l'espace se caractérise par d'énormes disparités : disparité entre les deux secteurs, disparité à l'intérieur du secteur privé. En 1993, 95 000 chefs de famille mettent en valeur en cultures annuelles et pérennes quelque 250 000 hectares alors que 2 200 *ponteiros* contrôlent 300 000 hectares (VAYSSIÉ 1994). Autrement dit, on a d'un côté quelque 800 000 personnes pour 250 000 ha et de l'autre 11 400 pour 300 000...

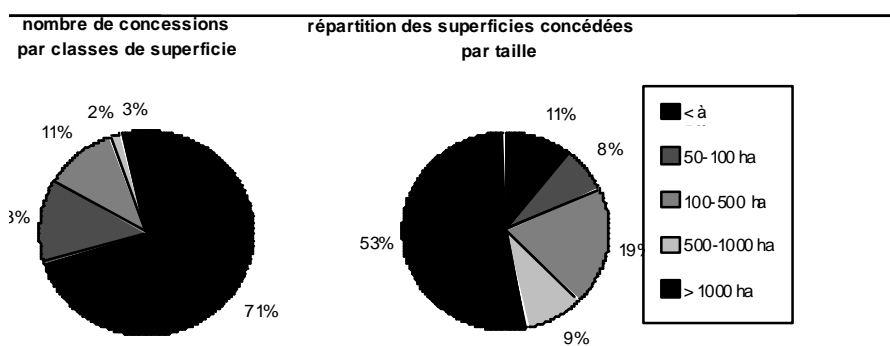
À l'intérieur du secteur privé la répartition par taille des 2 211 concessions enregistrées par les services du cadastre montre un accaparement de terres par les plus grands domaines puisque les concessions de plus de 1 000 hectares, soit 4 %, détiennent plus de 50 % des superficies attribuées, contre 11 % des terres pour les 2/3 de moins de 50 hectares (Tableau 1). 160 000 hectares, c'est davantage que la surface de toutes les cultures annuelles paysannes, estimées à 150 000 hectares dans le recensement agricole de 1991.

TABLEAU 1 – RÉPARTITION DES CONCESSIONS PAR TAILLES

Superficie par classe	Nombre de concessions		Superficie		Taille moyenne par concessions
< 50 ha	1 557	70,4	31 816	10,6	20,4
50-100 ha	296	13,5	23 312	7,7	78,8
100-500 ha	244	11,0	58 077	19,3	238,0
500-1000 ha	38	1,7	27 759	9,2	730,5
> 1000 ha	76	3,4	160 000	53,2	2 105,3
TOTAL	2 211	100,0	300 964	100,0	136,0

Source : PEREIRA et al. 1992.

FIGURE 1



Cette disparité est encore plus éclatante quand on voit que les 2 200 *pontas* représentent 9 % de la superficie du pays et 27 % de la superficie cultivable (Tableau 2), taux excessivement élevés. À Bissau les 40 % de la superficie totale attribuée, dépassent de trois fois la superficie cultivable : on a donc accordé des terres marginales sans aucune valeur agricole, ce qui montre bien que l'essentiel n'est pas toujours de cultiver mais plutôt de devancer la loi. Dans l'Est du pays, dans le secteur de Bafatá, 57 % de la superficie totale est attribuée aux *pontas*, 31 % à Bambadinha, proportions considérables surtout dans des régions d'élevage où les zones de parcours sont vitales pour les troupeaux. Mais le Sud n'est pas épargné, 69 % à Bolama, 21 encore à Catió en région rizicole.

TABLEAU 2 – RÉPARTITION DES SUPERFICIES (HECTARES) CONCÉDÉES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Zone	Superficie totale	Superficie cultivable	Superficie concédée	%	%	Sup. conc. : répartition régionale %
	(1)	(2)	(3)	(3)/(1)	(3)/(2)	
Bissau	9 900	1 200	3 912	40	326	1
Nord	1 089 600	385 200	87 598	8	23	29
Est	1 482 000	462 700	134 092	9	29	45
Sud	760 000	255 100	75 362	10	30	25
Total	3 341 600	1 104 200	300 964	9	27	100

Source : PEREIRA et al. 1992.

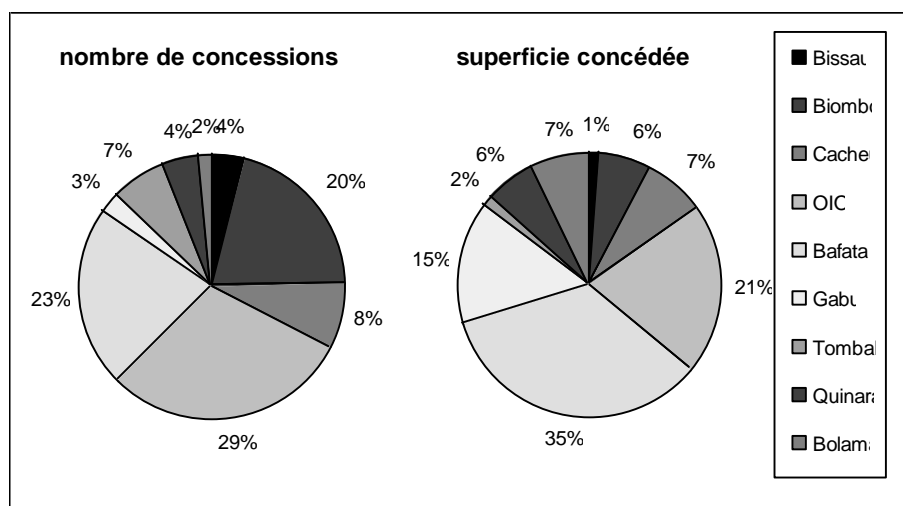
Le regroupement des données du cadastre selon le nombre de concessions et leur superficie par régions et secteurs précise les inégalités

spatiales à l'intérieur du territoire (Tableau 3). Les régions de Oio, Bafatá et Gabú comptent 70 % de la superficie attribuée ; et les seuls secteurs de Bafatá (11,5 %), Gabú, (11,2) et Mansoa (10,2), près d'un tiers.

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU NOMBRE DE TERRAINS CONCÉDÉS ET DES SUPERFICIES ATTRIBUÉES PAR RÉGIONS

Régions	Nombre Total	Superficie Occupée		
		km ²	% sup. total	ha/conc.
Bissau	95	39	40	41
Biombo	443	171	24	39
Cacheu	186	196	4	106
Oio	647	555	10	86
Bafatá	497	896	15	180
Gabú	56	398	4	667
Tombali	144	406	12	282
Quinara	98	158	6	161
Bolama	33	190	12	575
Non localisable	8	25	-	313
TOTAL	2 207	3 009	27	136

FIGURE 2



Source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE (MDRA) 1992.

Le rapport entre le nombre et la superficie des *pontas* par régions montre que la taille moyenne varie de 667 hectares à Gabú, avec le record de 1 087 ha dans le secteur du même nom, à 39 à Biombo près de Bissau où les concessions sont beaucoup plus nombreuses. Les superficies moyennes sont élevées aussi dans le Sud à Bolama avec 778 hectares pour ce secteur et 380 hectares à Catió. Les chiffres pour la région sud seraient "inflationnistes" (PEREIRA *et al.* 1992) en raison des grandes concessions toujours au nom de familles de colons mais qui pour certaines sont laissées à l'abandon. Les îles Bijagos dans la région de Bolama sont peu concernées par les *pontas*, 6 à Caravela, 2 à Bubaque, 1 à Uno. Les *pontas* les plus

grandes de tout le pays se situent au nord, à Biombo (3 197 ha), à Bigene (3 000 ha) et à Mansoa (2 778 ha). C'est aussi dans le Nord que les attributions ont été les plus nombreuses et que les tailles moyennes sont les plus basses, (moins de 50 hectares à Bula, Prabris, Safim, Caió) en liaison évidente avec la proximité de la capitale et le nombre de cadres du secteur public ou privé qui ont investi dans l'agriculture.

Une très faible mise en valeur

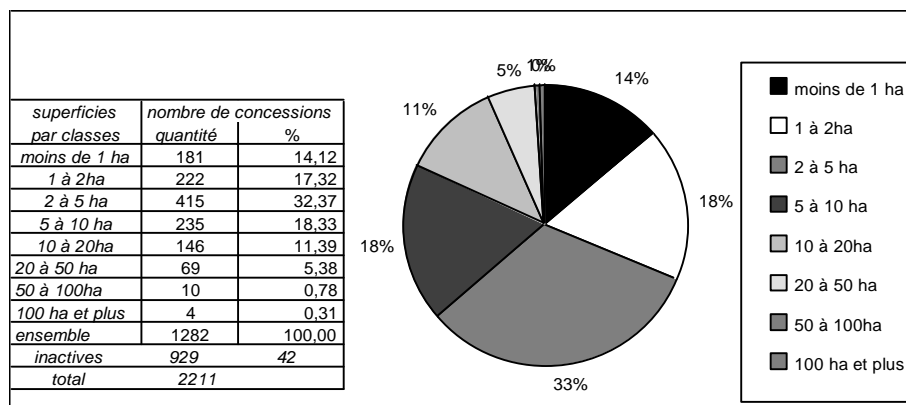
Si l'on rapproche les chiffres officiels sur les superficies concédées et celles qui sont utilisées, on en déduit que 97 % des terres sont accaparées pour rien. En effet, si la superficie totale concédée est supérieure à celle qui est exploitée par les paysans, la superficie cultivée est considérablement inférieure avec moins de 10 000 hectares, 3 % de la superficie concédée seulement : 1 % d'espace cultivé à l'est, 11 % au plus à Bissau (Tableau 4).

FIGURE 4 – EXPLOITATIONS "MODERNES" (PONTEIROS)

Régions	Superficie Concédée	Superficie Cultivée	
	ha	ha	% cult./concédée
Bissau	3 912	416	11
Biombo	17 118	1 079	6
Cacheu	19 632	1 007	5
Oio	55 619	1 396	3
Total Nord	96 281	3 898	4
Bafatá	89 559	2 006	2
Gabú	39 752	296	1
Total Est	129 311	2 302	1
Tombali	40 621	911	2
Quinara	15 766	1 732	11
Bolama	18 916	980	5
Total Sud	75 303	3 623	5
TOTAL	300 895	9 823	3

Sources : PEREIRA *et al.* 1992, et MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE 1992.

La comparaison entre la répartition des concessions par taille (Figure 1) et le classement de celles qui sont actives selon les superficies cultivées (Figure 3) montre de façon élatante que ce sont les petits *ponteiros* qui sont les plus actifs. Les *pontas* qui cultivent moins de cinq hectares représentent 63 % des exploitations alors que parmi celles de plus de 100 hectares, qui atteignent les trois quarts des superficies concédées, 4 seulement sont cultivées. Selon ces enquêtes, officielles, 42 % des concessions ne sont pas cultivées et ce sont les plus étendues.

FIGURE 3 – RÉPARTITION DES CONCESSIONS ACTIVES SELON LES SUPERFICIES CULTIVÉES

Cette énorme distorsion souligne l'ampleur scandaleuse de l'accaparement foncier, que l'on comprend mieux quand on considère qui sont les concessionnaires et quelles sont leurs activités.

Une majorité d'absentéistes, une minorité d'entrepreneurs

L'étude du ministère de l'Agriculture sur les voies à suivre pour la modernisation de l'agriculture répartit les *ponteiros* en cinq catégories : les anciens *ponteiros*, les nouveaux *ponteiros* dynamiques, les petits agriculteurs entrepreneurs, les jeunes techniciens de l'agriculture, les nouveaux *ponteiros* absentéistes.

Les pratiques de détournement et de corruption des nouveaux *ponteiros* absentéistes qui forment la majorité des bénéficiaires de concessions de ces dernières années sont nettement dénoncées. Ils sont "le revers de la médaille, la face négative de la libéralisation". Trop de concessions de trop grandes dimensions ont été attribuées à des personnes sans capacité ni technique ni financière, ni organisationnelle pour occuper toute la superficie autorisée et en outre certaines attributions ont servi à obtenir des crédits sans que les bénéficiaires aient jamais songé à respecter leurs engagements et à devenir agriculteur (PEREIRA *et al.* 1994). Devant l'évidence des malversations, l'octroi de crédits a cessé depuis 1991, entraînant une régression des superficies cultivées par les *ponteiros*, 7 500 hectares en 1993 (VAYSSIÉ 1994).

Ces *ponteiros* absentéistes sont des fonctionnaires avec des responsabilités dans l'appareil d'État, des cadres politiques, des membres des professions libérales, des commerçants et même quelques étrangers. L'accès trop facile au crédit et surtout les sommes extrêmement élevées accordées ont servi à des constructions de logements, à l'achat de moyens de transports individuels et collectifs, à des activités commerciales et jusqu'à des signes ostentatoires personnels. Dans le meilleur des cas quelques équipements agricoles mal dimensionnés ont été acquis et très vite abandonnés sans avoir beaucoup servi. Ces pratiques ont provoqué

une brusque faillite de la banque sans aucune solution apparente, c'est l'un des problèmes en discussion avec les financiers. Les auteurs font remarquer que ces *ponteiros* continuent à solliciter dans les ministères et à la banque de nouveaux appuis et à se plaindre du fait que l'État ne les a pas aidés, "alors que ce sont eux les plus gros bénéficiaires du mauvais fonctionnement" de l'État.

C'est aussi au niveau de ces *ponteiros* que se rencontrent les problèmes de relations avec les villages et les petits agriculteurs et les plus graves problèmes de terre. Souvent les concessions dépassent 1 000 hectares dans des zones de fortes densités de population rurale où le droit coutumier sur la terre devrait être reconnu et encadré. La situation pourrait devenir dangereuse si toute l'aire concédée était définitivement attribuée et cultivée, les communautés rurales n'auraient plus assez d'espace pour répondre à leurs besoins. En l'absence de gains substantiels de productivité, l'accroissement démographique se traduit inévitablement par une pression accrue sur le milieu naturel, l'augmentation des défrichements, la réduction des forêts, la surexploitation des ressources fourragères. Si ce capital vient à manquer, les terres cultivables des *ponteiros* constitueront une ressource agri-cole indispensable, situation lourde de conséquences (VAYSSIÉ 1994).

Les anciens *ponteiros* combinant depuis deux ou trois générations des activités de production agricole et de commerce sont désormais minoritaires mais ils restent plus actifs que les précédents. Leur système de production est basé sur la culture de la canne à sucre et sa transformation en eau de vie, troquée aux populations qu'ils contrôlent contre du riz ou des noix de cajou. Ils cultivent aussi du riz, des arbres fruitiers et de plus en plus des ana-cardiers.

Entre eux et les paysans peuvent encore exister des relations de subordination. Dans la région de Bula sur les rives du Mansoa par exemple, trois anciennes *pontas* subsistent mais depuis l'indépendance les systèmes d'exploitation ont évolué ; les paysans ne sont plus obligés de travailler sur le terrain du *ponteiro*, qui passe un contrat avec des groupes de jeunes et les paye chaque jour en argent et en nourriture. Pour les terres qui ne peuvent pas être travaillées de cette manière un système de métayage est utilisé, avec prêt de la terre à un paysan contre 50 % de la production au moment de la récolte. Ce système s'applique surtout aux rizières, il n'est accepté que dans la mesure où celles-ci sont rares. Cependant force est de constater qu'aujourd'hui encore le sentiment de dépendance reste ancré dans la conscience des paysans balantes ou mancagnes qui ne contestent pas le rôle de chef de terre que continue à jouer le *ponteiro*. Cette attitude est courante, elle peut dans une certaine mesure expliquer la relative passivité des paysans face à l'ampleur du phénomène des *pontas* (CHÉNEAU-LOQUAY 1991).

Dans la logique étatique d'un développement agricole orienté vers l'économie de marché, les *ponteiros* sont distingués en fonction de leur "dynamisme" productif mais celui-ci n'est pas chiffré. En principe, le système d'exploitation des *pontas* devrait se caractériser désormais par un fonctionnement de type capitaliste avec l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée, de technologies modernes et le recours au crédit pour des cultures commerciales. Les nouveaux *ponteiros* dits "dynamiques", s'ils cultivent plus de 10 hectares sont au maximum 18 % des *ponteiros* actifs (et non pas 30 à 35 % selon le ministère de l'Agriculture). Parmi eux seule une infime

minorité répond à tous ces critères et utilise des techniques relativement correctes : selon un expert de la Mission française de Coopération en 1992, une vingtaine de planteurs performants existent tout au plus, étrangers et nationaux qui se servent d'importants moyens techniques. Les autres, purs produits eux aussi de la libéralisation, mais sans beaucoup d'expérience, connaissent des problèmes de techniques mal adaptées, diversifient excessivement, se heurtent à des difficultés liées à l'inexistence de circuits de commercialisation corrects et au manque de moyens de stockage, problèmes classiques des économies peu développées. Ils sont pourtant bien situés, surtout au Nord et à l'Est, près des voies de communication et à proximité des centres urbains (Bafatá, Gabú, Canchungo). Ils produisent d'abord du cajou, noix, et vin puis des fruitiers, manguiers surtout, quelques légumes et du riz irrigué dans quelques cas. Le fait de recruter de la main-d'œuvre dans les zones limitrophes éviterait les conflits avec les villageois.

Les financiers devraient, toujours selon l'étude du ministère, accorder aussi une attention particulière à la catégorie des jeunes techniciens agricoles, issus de son sein qui disposent de *pontas* de petites dimensions, cinq à trente-quarante hectares. Le grand nombre (?) de techniciens agricoles sous-utilisés par le ministère pour diverses raisons, comme le "dégraissage" de la fonction publique ou le retour de dizaines de jeunes formés dans les pays de l'Est et qui n'ont pas trouvé d'emploi, représente, lit-on, "un potentiel à ne pas sous-estimer et qui a besoin d'une réponse urgente et d'une alternative de vie digne". Ils exercent l'agriculture à mi-temps en dehors de leur emploi dans la fonction publique mais ils n'osent pas s'investir complètement sans garantie et moyens d'appui.

Les petits agriculteurs entrepreneurs, issus du milieu paysan, sont très largement les plus nombreux, et en pleine expansion depuis la libéralisation en raison surtout du système de troc du cajou contre du riz qui les a incités à se lancer dans la culture commerciale tout en continuant le vivrier ; c'est la frange supérieure de la paysannerie qui fait un saut dans la logique du marché. Ils se situaient d'abord plutôt au Nord (Biombo, Cacheu, puis Bafatá) et depuis quatre ou cinq ans au Sud, où on assiste à des défrichements sur les plateaux pour la production de la banane, achetée au départ par des Sénégalais. Ils cultivent quatre à cinq hectares au maximum sans recourir à aucune mécanisation, avec la main-d'œuvre familiale et quelques contractuels. Les techniques culturales sont mauvaises, avec en particulier un gaspillage de sols fertiles pour l'anacardier qui pousse très bien sur des sols pauvres, alors que le bananier très exigeant en eau est installé sur les zones hautes du plateau trop sèches. Ces agriculteurs n'ont aucun appui : pas d'accès au crédit et aux structures de développement mais ils sont considérés comme moins prioritaires que les plus gros concessionnaires dynamiques.

Cette description des différents types de *ponteiros* montre leur hétérogénéité et aussi le caractère fictif du secteur moderne qui apparaît plus comme une construction opportuniste que comme une réalité. Le bilan de la modernisation est en effet dérisoire malgré les crédits attribuées ; on dénombre 19 tracteurs, apanage d'exploitations de Bissau et de Bafatá, 142 charrues concentrées au Nord-Est du pays. On compte moins d'une soixantaine de camions et remorques, très peu de *ponteiros* disposent de

moyens de transport, l'utilisation d'intrants est très faible (MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL 1992).

Par contre, les *ponteiros* sont bien des acteurs de l'expansion de la culture commerciale, et parmi eux les plus petits, issus du milieu paysan, sont les plus actifs. Cependant les agriculteurs "traditionnels" pèsent d'un poids éco-nomique bien supérieur dans la production du cajou. Sur les 25 000 hectares cultivés en 1992, la part des *ponteiros* est de 6 500, soit seulement un quart.

Ainsi, l'état des lieux effectué par le ministère de l'Agriculture pour 1992 est très significatif de l'adhésion des pouvoirs publics à la philosophie libérale. Les excès dans l'attribution des terrains, les détournements de crédits, des résultats productifs des plus minces n'empêchent pas de continuer à préconiser un appui particulier au secteur "moderne" et avant tout aux nouveaux *ponteiros* "dynamiques" : attitude cohérente d'une élite qui est la principale bénéficiaire des aides obtenues et qui dans son ensemble fait preuve en Guinée-Bissau de peu de considération pour les ruraux. C'est là une autre originalité de ce pays lusophone et métissé où on observe rarement comme au Sénégal ou même en Guinée le maintien de liens entre urbains et ruraux. Pourtant, les systèmes paysans qui connaissent sous l'impact de la concentration foncière et de la culture du cajou des problèmes nouveaux et des transformations profondes font la preuve de leurs capacités d'adaptation.

LA MONTÉE DU CAJOU AU DÉTRIMENT DU RIZ

Le cajou est une culture "d'opportunité" (VAYSSIE 1994) peu exigeante en main-d'œuvre et procurant des revenus faciles à tous les niveaux de la filière.

Outre l'attribution de terrains, l'État (et avec lui les commerçants) a trouvé un autre moyen rémunérateur pour inciter le plus grand nombre d'agriculteurs à augmenter la production de cajou : le troc cajou-riz, politique conjoncturelle qui ne tient pas compte du danger qu'il y a à décou-rager la principale production alimentaire locale.

Depuis l'effondrement de la production au Mozambique (170 000 tonnes en 1970, 50 000 dans les années 1980), les noix de cajou bénéficient de prix attractifs sur le marché mondial. Les profits que retirent l'État par le biais des taxes (malgré la baisse de 33 à 18 % sous la pression des bailleurs de fonds) et les commerçants les ont amenés à créer un système de troc entre du riz blanc importé et la noix de cajou sur la base d'un rapport de un kilo de riz pour deux kilos de noix jusqu'en 1990, puis de un pour un depuis 1991. L'opération d'importation et distribution de riz en échange de la noix se soldait en 1993 par un bénéfice conséquent de 25,7 % du prix FOB pour le commerçant (4).

L'engouement pour la culture du cajou depuis dix ans montre que les agriculteurs sont capables de répondre à des incitations du marché dès qu'elles se présentent sans encadrement particulier. Le troc est intéressant pour les producteurs habitués aux échanges en nature, ce qui leur permet d'échapper à la forte dévaluation de la monnaie, encore 30 % en 1993.

(4) Selon une note interne, MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT.

Mais en plus des avantages proprement commerciaux, le cajou présente par rapport au riz des avantages écologiques, économiques et même sociaux.

Du point de vue écologique, l'anacardier, originaire du Brésil, est un arbre rustique qui s'adapte à des sols variés. Son implantation sur défriche forestière n'exige pas de gros investissements ; elle se fait après deux ou trois cycles de riz pluvial avec des semences tout venant et les deux à trois premières années suivant la plantation, des productions intercalaires permettent l'entretien du verger qui est limité ensuite par la couverture du sol. La première récolte commence après quatre à cinq ans et la production se poursuit pendant vingt à vingt-cinq ans. Les plantations actuelles sont jeunes, la production devrait donc continuer à augmenter. Le terrain étant occupé pour longtemps, la plantation marque l'appropriation mais, inconvénient de taille, si les prix baissent une spéculation péri-annuelle comme celle-ci est difficilement réversible.

Le fruit de l'anacardier fournit plusieurs produits : la noix, exportée non décortiquée, la pomme cajou (faux fruit qui surmonte la noix) dont on extrait le jus, qui devient du vin après trois jours et par distillation de l'alcool. Jus, vin et alcool sont vendus, consommés localement chez les populations animistes et permettent de faire face à des besoins sociaux liés aux nombreuses cérémonies de la saison sèche. Il contribue donc par là au maintien de la cohésion sociale.

La culture n'est pas exigeante en main-d'œuvre, ce qui est un atout essentiel surtout par rapport au riz. La récolte qui consiste simplement à ramasser les fruits tombés à terre et le pressage manuel du jus sont effectués par les femmes et les enfants. Au cours de notre programme de recherche, Nancy Laudie a montré que c'est une production qui permet de faire face à la réduction de la main-d'œuvre familiale à deux niveaux : d'une part parce qu'il s'agit d'une activité peu consommatrice de travail, d'autre part parce qu'elle favorise l'accès à de la main-d'œuvre salariée.

"La plupart des paysans déclarent payer les groupes de travail sur l'argent de la vente du vin et de l'eau-de-vie ; de plus riz, vin et cana entrent dans la rémunération de ce type de travail. Sans le cajou il est probable que le recours à de la main-d'œuvre extra-familiale serait inférieur" (LAUDIE 1995).

C'est une source de revenus essentielle pour les femmes qui vont s'engager dans les plantations et sont rémunérées sur la base de la moitié de la quantité extraite. Le poids économique des femmes a augmenté avec la progression du cajou. Ces revenus viennent en première place dans les familles suivies dans la zone de Bula qui est déficitaire en riz. La culture de l'anacardier est devenue une stratégie alimentaire essentielle, "le cajou c'est manger" disent les paysans encouragés à obtenir du riz sans le produire et à un coût particulièrement avantageux. On calcule que le produit brut obtenu sur un hectare d'anacardier est de 9 millions de pesos guinéens, tandis qu'un agriculteur balante récoltant 2,5 tonnes de paddy sur une surface équivalente génère un produit brut de 6,5 millions. L'écart augmenterait encore en termes de valorisation de la journée de travail.

En résumé, en l'état actuel du contexte économique, les agriculteurs ont donc tout intérêt à produire du cajou, qui leur permet de satisfaire leurs

besoins alimentaires, leurs besoins monétaires, leurs besoins de consommation sociale, et de faire face à la réduction de la main-d'œuvre familiale. Ils ont profité de l'évolution favorable du marché. Mais aujourd'hui, la culture de l'anacardier, solution de facilité, est devenue trop exclusive. Phénomène d'adaptation paysanne à la libéralisation, mais inquiétant pour l'avenir, la culture du cajou a pour effet de démobiliser les producteurs qui abandonnent graduellement les productions vivrières. La régression rizicole et son corollaire, l'exode des jeunes, sont particulièrement sensibles dans la région côtière, au Nord du pays mais commencent aussi à toucher la population balante du Sud, civilisation du riz la plus élaborée de toutes les régions de mangrove africaine avec une forte productivité et une cohésion sociale encore efficace (5), où un vieux notable résumait le danger du cajou en un saisissant raccourci : "le cajou tue le riz, le cajou tue le Balante".

CONCLUSION : "UNE REDÉFINITION URGENTE DES PRIORITÉS"

Depuis 1990 (CHÉNEAU-LOQUAY 1991) des études ont été réalisées et les responsables politiques possèdent tous les éléments pour comprendre les enjeux liés à l'accaparement foncier et à l'option trop exclusive sur le cajou. Ils peuvent arbitrer entre les différentes catégories de *ponteiros* aspirant à la pleine propriété et les paysans électeurs qui pourraient voir dans la "démocratie" un outil de revendication de leurs droits légitimes sur leurs terroirs et de leurs besoins en terres pour l'avenir. En outre, la détérioration des ressources naturelles plaide pour une gestion "plus responsable" de l'espace. Dans le langage des experts français, "une redéfinition urgente des priorités s'avère vitale pour la Guinée-Bissau".

La promulgation de la loi est urgente pour clarifier le statut de la terre. Un mouvement de cession des terrains se dessine déjà. Certaines grandes concessions non exploitées sont accordées par leurs ayants droit à des tiers, individus désirant cultiver ou sociétés. Il se crée de fait un marché foncier dont profitent les détenteurs de capitaux et de pouvoir. Pourtant, dans le contexte politique actuel et avec la pression des bailleurs de fonds, il semble difficile, même si la terre est privatisée, de reconnaître des droits de propriété à tous les concessionnaires sans que les droits traditionnels ne disposent d'un statut. Il y aurait une accentuation trop forte de la compétition sur l'espace agricole et des conflits sociaux trop graves (*Ibid*). L'option la plus favorable à l'intérêt de tous à long terme serait une politique d'action spécifique de modernisation de l'agriculture paysanne vivrière et commerciale en même temps qu'une réduction des superficies des *pontas* avec une forte conditionnalité dans la mise en valeur, un contrat de culture avec contrôle des crédits. Mais cette option implique un changement radical de l'idéologie dominante, une ferme volonté politique nationale et un appui des financeurs.

Cette question des structures foncières en Guinée-Bissau illustre les dysfonctionnements d'une économie du tiers-monde où le mode formel de fonctionnement, enregistrement des biens et des personnes, ne couvre qu'une faible part de l'activité et où il est détourné par la "manducation" des puissants (BAYART 1994).

(5) À propos de l'évolution de la paysannerie balante depuis un siècle, voir PENOT 1995.

D'autre part, la libéralisation dans sa logique inégalitaire n'a-t-elle pas des aspects aberrants en favorisant la production du cajou et les grands domaines au détriment de la principale richesse du pays, ses aptitudes naturelles et humaines pour la production du riz, au mépris du patrimoine écologique, compromis par les défrichements et sans tenir compte des besoins alimentaires grandissants ? La projection des besoins sur le long terme du seul fait de la croissance démographique fait apparaître un déficit de plus de 150 000 tonnes de céréales dans vingt ans si la production vivrière stagne comme aujourd'hui, alors que les achats de riz représentent déjà 25 % de la valeur des importations, les besoins non satisfaits 46 000 tonnes et que le potentiel écologique permettrait de répondre à la demande (6).

À quoi cela sert-il de produire plus de cajou pour importer encore plus de riz ? Quelle reconversion sera possible en cas de montée des prix du riz et de baisse des prix du cajou – ce qui est une forte probabilité ? À l'aune du seul profit des marchands nationaux et internationaux alliés à l'État, les possibilités de ce pays sont minimales.

Selon Jacques Vayssié,

"au plan économique, on peut supposer que les prix mondiaux des noix devraient baisser au cours des prochaines années si le redémarrage de la production mozambicaine, auquel on assiste actuellement, se confirme. Des répercussions sur les capacités d'approvisionnement en riz s'ensuivraient. Une modification profonde du niveau de la parité "riz blanc"- "noix de cajou" doit d'ores et déjà être envisagée. Il est fort probable par ailleurs que le jus, marchandise difficile à conserver et à consommation purement interne, soit très vite produit en trop fortes quantités et que l'on assiste à un brusque effondrement de son prix".

Force est de constater que les problèmes des structures foncières et du "tout cajou" n'ont pas été des thèmes mis en avant durant la campagne électorale de 1994. Y aurait-il dans l'élite, qu'elle soit du pouvoir ou de l'opposition, un consensus bien traditionnellement lusophone pour une "existence naturelle" d'un système latifundiaire ?

Avril 1995

Annie CHÉNEAU-LOQUAY

Unité mixte de recherche CNRS-ORSTOM "REGARDS" (Bordeaux)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAYART, J.-F., 1994, "L'invention paradoxale de la modernité économique", in Jean-François BAYART (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 251 p.
 CHÉNEAU-LOQUAY, A., 1995 (à paraître), *La dynamique des systèmes ruraux dans les pays des Rivières du Sud ; une montée de la dépendance, des risques accrus*, Bordeaux,

(6) La Guinée-Bissau apparaissait légèrement auto-suffisante en céréales en année moyenne à la fin des années quatre-vingt avec une production et une consommation de quelques 120 000 tonnes dont 60 000 en riz, ce qui n'empêchait pas des importations de riz autour de 35 à 40 000 tonnes, dont une partie repartait dans les pays voisins. Mais en 1993 les besoins en céréales sont évalués à 181 000 tonnes et les importations de riz s'élèvent à 75 000 tonnes.

- 4-7 avril 1995 (communication au colloque CNRS-CIRAD, "Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?").
- 1991, "Aperçu de la situation foncière en Guinée Bissau : des tensions croissantes", *L'Année Africaine 1990-1991*, Bordeaux, Pedone/CEAN, pp. 327-346.
- CHONCHOL, J., 1986, *Paysans à venir, Les sociétés rurales du tiers monde*, Paris, La Découverte, 298 p.
- ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, 1994, *Country Report, Guinea-Bissau 3a Quarter 1994*, Londres, EIU.
- 1995, *Country Profile, Guinea-Bissau 1994-1995*, Londres, EIU.
- HUGO, C., CARDOSO, C., 1990, *A Review of the Cashew Sub-Sector in Guinea-Bissau*, Bissau, Kansas State University et INEP pour l'USAID, multigr.
- HUGON, P., 1993, *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 128 p., collection "Repères".
- IRAM (INSTITUT DE RECHERCHES ET D'APPLICATION POUR LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT), 1991, *Plan céréalier de la Guinée-Bissau, phase 1 : diagnostic-bilan*, Bissau, République de Guinée-Bissau. Ministère du Développement rural et Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, 194p. multigr.
- LAUDIÉ, N., 1995 (à paraître), *Évolution des stratégies paysannes et dynamique du couple cajou-riz dans le Nord-Ouest de la Guinée-Bissau*, Bordeaux, multigr., communication au colloque CNRS-CIRAD, "Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ? ", Bordeaux, 4-7 avril 1995.
- MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT, 1995, *Filière anacarde*, Paris, multigr.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE (MDRA), 1990, *Stratégie de développement agricole*, Bissau, MDRA, multigr.
- 1992, *Recensement des exploitations modernes (ponteiros)*, Bissau, MDRA, multigr. (projet DGPA.ASDI/SCB, PNUD/FAO/GBS 90/004, CILSS/DIAPER).
- PENOT, E., 1995 (à paraître), *La riziculture de mangrove balante de la région de Tombali en Guinée-Bissau, ou la survie d'une société rizicole africaine traditionnelle à travers un siècle de changements majeurs.*, Bordeaux, multigr., communication au colloque CNRS-CIRAD, "Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?" Bordeaux, 4-7 avril 1995.
- PEREIRA, L., SCHARTZ DA SILVA, C., TAVARES AMARANTE, C., 1992, *Vias para a modernização da agricultura privada/ponteiros na Guinée-Bissau*, Bissau, multigr., MDRA/Direcção geral de planeamento agrário.
- TANNER, C., 1991, *Relations Between Ponteiros and Tabancas, Implications for a New Land Law in Guinea-Bissau*, Cambridge (Angleterre), multigr., rapport pour l'USAID.
- VAYSSIÉ, J., 1994, *Éléments de réflexion sur le développement du secteur primaire en Guinée-Bissau*, Bissau, MDRA/DGPA, multigr.

Malgré sa taille réduite, la Guinée-Bissau est un pays extrêmement divers du point de vue écologique et humain. Avec 36 000 km² (dont 28 000 constamment émergés), il est peuplé d'un million d'habitants environ, très inégalement répartis sur le territoire en une trentaine d'ethnies ; 70 % de la population se trouve au nord du rio Geba et 60 % sur les zones côtières. On passe du Sud-Ouest au Nord-Est par toutes les formes de transition entre une zone climatique de type guinéen maritime avec plus de 2 000 mm de précipitations et une zone de type soudanien avec 1 200 mm de précipitations moyennes.

La Basse Guinée, à l'ouest, fait partie des Rivières du sud, ensemble de rias et de vastes plaines alluviales qui s'étendent de la Gambie à la Sierra Leone et qui est un des foyers les plus anciens de riziculture. Le long des rivières vivent des populations animistes ou en partie christianisées d'ethnies diverses (Balante surtout, 31 % de la population totale, Manjaque, Diola, Pepel, Mancagne et autres...), qui ont pour point commun l'exploitation de rizières de mangrove et de la palmeraie. Dans l'archipel, les Bijagos cultivent peu de riz mais pratiquent la pêche. Plus à l'est, sur les plateaux, à mesure que l'on s'éloigne des rias, prédominent des populations islamisées mandingues et peules qui s'adonnent en priorité aux cultures du mil et de l'arachide, secondairement du riz réservé aux femmes, à l'élevage et plus récemment, à la culture du coton et aussi au commerce.

Le taux de croissance démographique est de 2,2 % en moyenne. Plus de 80 % de la population vit en milieu rural mais la croissance urbaine 5,6 % par an, a tendance ces toutes dernières années à s'accélérer. La population urbaine représenterait quelque 200 000 habitants, dont 170 000 environ pour la seule ville de Bissau.